

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :

<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 7
<i>représentés</i>	: 1
<i>votants</i>	: 8
<i>Pour</i>	: 8
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le neuf décembre deux mil vingt cinq à 20h30, suivant convocation en date du deux décembre deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr CHARIAL Nicolas, Mr BREUX Sylvain.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard à Mr BOUTY Serge.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE D'HOOP Aurore.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 décembre 2025

Secrétaire de séance : Mr CHASSAGNE Yannick.

Délibération 2025/056 du 9 décembre 2025

Remplacement du défibrillateur de la Mairie – étude des devis et choix de l'entreprise

Madame le Maire informe que l'entreprise Limousin Incendie est intervenue pour faire la vérification des extincteurs et du défibrillateur le 20 novembre 2025.

Madame le Maire informe que le rapport de contrôle du défibrillateur indique la nécessité de remplacer les électrodes et la batterie à court terme. A noter que le défibrillateur a déjà 13 ans et qu'il serait souhaitable de le changer sachant qu'il n'est plus garanti depuis plusieurs années.

Madame le Maire présente les devis des entreprises sollicités compte tenu de l'obsolescence de ce type d'appareil :

- Aquicardia	1 272,32 € HT
- Défibtech	1 236,10 € HT
- Limousin Incendie	1 220,00 € HT

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis auprès de l'entreprise Limousin Incendie pour un montant de 1 220,00 € HT.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 9 décembre 2025.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-210705804-20251209-2025-056-DE
Date de réception préfecture : 10/12/2025

